



ABC arbitrage Solde sur dividende 2016

Le groupe ABC arbitrage procède à la distribution du solde sur dividende 2016 d'un montant de 0,25€ par action ordinaire.

Le détachement s'est opéré le 20/07/2017, pour une mise en paiement le 24/07/2017. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,04015 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,20985 euro. Le montant ayant le caractère de remboursement d'apports ne sera pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2017 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

Pour mémoire, un versement de 0,20€ par action a eu lieu au mois de novembre 2016, les distributions afférentes à l'exercice 2016 se sont donc élevées à 0,45€ par action.

La publication des comptes semestriels 2017 aura lieu le 26 septembre 2017.